

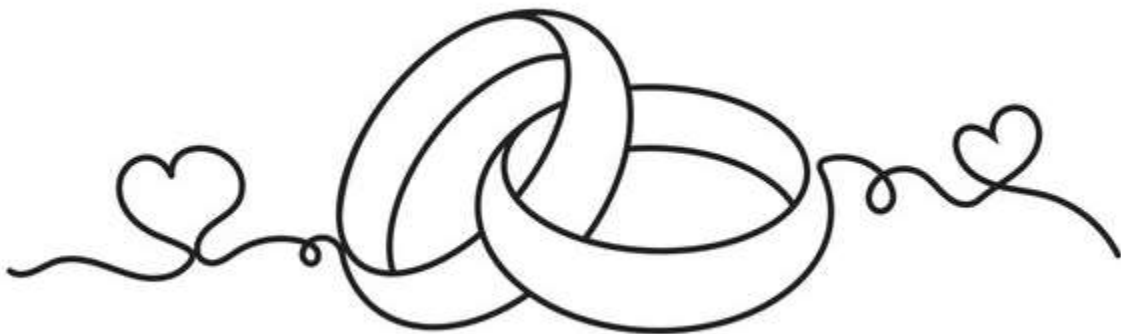


DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

Commune de Saint-Pal-de-Mons

Entre

Et



Les fausses déclarations sont susceptibles d'entraîner l'application des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal. Celui-ci punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.



Sommaire

Conditions générales	3
Pièces à fournir pour chaque époux.....	4
Pièces à fournir pour chaque témoin	5
Pièces complémentaires à fournir si vous êtes concerné par ces hypothèses..	6
Renseignement sur la célébration du mariage	8
Renseignement sur les futurs époux	9
Attestation sur l'honneur	11
Attestation d'hébergement	12
Déclarations des témoins	13



Conditions générales

- Le mariage doit être librement et valablement consenti.
- Nul ne peut imposer le mariage aux époux ou à l'un d'entre eux.
- Il ne doit pas exister d'empêchements à mariage : les futurs époux ne doivent pas être liés par des liens de parenté proche, sauf autorisation du Président de la République.
- Les futurs mariés doivent avoir 18 ans, sauf dispense accordée par le procureur de la République.
- Aucun des deux futurs époux ne doit être marié par ailleurs.

DATE DU MARIAGE :

Les mariages sont célébrés généralement les samedis.

L'heure et la date de la célébration sont fixées en accord avec le service état civil, suivant les disponibilités et à la suite des mariages déjà programmés.

LIEU DU MARIAGE :

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des futurs époux a :

- Soit son domicile ;
- Soit sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans ;
- Soit le domicile de ses parents.

DEPOT DU DOSSIER :

Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents lors du dépôt du dossier. Le dossier sera examiné sous 1 mois par le service état civil afin de vérifier les documents fournis.

Les pièces du dossier doivent comporter les originaux et leurs photocopies réalisées par les futurs époux.

Le dossier doit être complet pour que soit fixée une date de mariage.

En particulier, si l'officier d'état civil requiert l'audition des futurs conjoints, la date définitive du mariage ne sera fixée qu'à l'issue de cette audition.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Veuillez nous contacter :

- Par téléphone au 04 71 61 01 51
- Par mail à contact@mairie-saintpaldemons.fr



Pièces à fournir pour chaque époux

☐ Pièce d'identité

Présentez une pièce d'identité accompagnée de sa photocopie recto verso	✓ Carte d'identité ✓ Passeport ✓ Titre de séjour
---	--

☐ Acte de naissance

Copie intégrale datée de **3 mois** au jours du dépôt du dossier (ou **6 mois** pour les actes étrangers). Si un événement devait survenir entre le dépôt du dossier et la célébration du mariage, qui modifierait votre état civil (adoption, changement de nom etc.), merci de nous en aviser.

<i>Lieu de naissance</i>	<i>Où retirer votre acte ?</i>
Si vous êtes né en France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance
Si vous êtes né en outre-mer	Mairie du lieu de naissance OU Service d'état civil d'Outre-mer, 27 rue Oudinot 75007 Paris
Si vous êtes né à l'étranger et êtes de nationalité française	Ministère des affaires étrangères, Service Central d'Etat-Civil, 44941 Nantes CEDEX 09
Si vous êtes réfugié	OFPRA, 45 Rue Robespierre, 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS

☐ Justificatif de domicile

Produire un justificatif de domicile (le plus récent), pour chaque époux, accompagné de sa copie	✓ Facture de gaz, électricité, téléphone fixe, eau, de moins de 6 mois ✓ Quittance de loyer de moins de 6 mois (ne sont pas accepter les quittances manuscrites) ✓ Taxe d'habitation ✓ Avis d'imposition ✓ Attestation de l'employeur ou du Pôle Emploi de moins de 6 mois
Si vous vous mariez dans la commune de domicile de vos parents	✓ Joindre un justificatif de domicile au nom de votre ou vos parents + copie d'identité du ou des parents
Si vous êtes hébergé chez un tiers	✓ Attestation d'hébergement complétée par l'hébergeant + copie d'identité de l'hébergeant ✓ Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant ✓ Justificatif de domicile au nom de l'hébergé



- ☐ **Fiche de renseignements sur les futurs époux et sur les célébrations du mariage**
A compléter et signé.
- ☐ **Attestation sur l'honneur pour chacun des futurs époux**
A compléter et signé.

Pièces à fournir pour chaque témoin

☐ **Pièce d'identité**

Fournir une photocopie de leur pièce d'identité, à jour du nom d'épouse des témoins (Sinon joindre une copie du livret de famille)	✓ Carte d'identité ✓ Passeport ✓ Titre du séjour
--	--

- ☐ **Attestation sur l'honneur pour chacun des futurs témoins**
A compléter et signé.



Pièces complémentaires

A fournir si vous êtes concerné par ces hypothèses

☐ **Contrat de mariage.**

Si vous établissez un contrat de mariage, vous devez produire un certificat de votre notaire.

☐ **Enfants en commun.**

Copie intégrale de l'acte de naissance, datée de moins de trois mois, des enfants communs du couple nés avant le mariage.

☐ **Mariage des mineurs.**

Fournir la dispense d'âge du procureur de la République.

☐ **Personnes veuves.**

Copie intégrale de l'acte de décès du précédent conjoint ou son acte de naissance avec la mention du décès.

☐ **Personnes divorcées ou dont la précédente union a été annulée.**

Copie intégrale de l'acte de mariage ou de l'acte de naissance, portant mention du divorce ou de l'annulation.

☐ **Personne sous curatelle ou tutelle.**

Justifié que les personnes chargées de la protection ont été informées du projet de mariage (courrier, réceptionné et recommandé).

☐ **Militaires servant à titre étranger.**

Autorisation du ministère de la défense pour contracter mariage pendant les 5 premières années de votre service actif.

☐ Si l'un des deux époux ne comprend pas le français, présence d'un **interprète**, lors de la cérémonie de mariage (et éventuellement lors des auditions des futurs époux).



☐ **Lorsque l'un des époux ou les 2 sont de nationalité étrangère.**

Fournir les actes originaux et leur traduction par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel, ou par les autorités consulaires françaises à l'étranger.

Dans certains cas, les actes originaux doivent être légalisés. Se renseigner au préalable auprès du service état civil de la mairie.

Acte de naissance, Délivré moins de 6 mois à la date de dépôt du dossier	A demander soit à la commune du lieu de naissance, soit, dans certains cas, au consulat en France
Certificat de coutume, Reproduisant les dispositifs de la loi étrangère relatives au mariage	Délivré par le consulat
Certificat de célibat, Daté de moins de 6 mois	Délivré par le consulat

L'audition commune des futurs époux.

Elle peut être demandée par l'officier d'état civil, sauf en cas d'impossibilité ou s'il apparaît, aux vues des pièces du dossier, que cette audition n'est pas nécessaire. Celui-ci peut également, s'il l'estime nécessaire, demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux.



Renseignement sur la célébration du mariage

Contrat de mariage

☐ Oui

☐ Non

Nom du notaire :

Adresse du notaire :

Enfants en commun

☐ Oui

☐ Non

Merci de transmettre le livret de famille

..... né le à

..... né le à

..... né le à

..... né le à

..... né le à

Publication dans la presse locale (gratuite) :

☐ Oui

☐ Non

Veillez indiquer l'adresse future du domicile conjugal :

.....

Date et heure de la célébration souhaitée

Date et heure de l'audition préalable :

Date et heure du mariage :

Partie réservée à la Mairie

Date de dépôt du dossier :

Date et heure de l'audition préalable :

Date et heure du mariage :

Date de publication des bans :



Renseignement sur les futurs époux

PARTENAIRE 1	PARTENAIRE 2
NOM	NOM
Prénom(s)	Prénom(s)
Date de naissance/...../.....	Date de naissance/...../.....
Lieu de naissance	Lieu de naissance
Nationalité	Nationalité
Profession	Profession
Adresse	Adresse
Ville	Ville
Téléphone	Téléphone
Mail	Mail
<u>Situation actuelle</u> ☐ Célibataire ☐ Veuf depuis le ☐ Pacsé depuis le ☐ Divorcé depuis le	<u>Situation actuelle</u> ☐ Célibataire ☐ Veuf depuis le ☐ Pacsé depuis le ☐ Divorcé depuis le
<u>PÈRE</u> NOM Prénom(s) Date de naissance/...../..... Lieu de naissance Profession Décédé ☐ Oui ☐ Non	<u>PÈRE</u> NOM Prénom(s) Date de naissance/...../..... Lieu de naissance Profession Décédé ☐ Oui ☐ Non

**MÈRE**

NOM

Prénom(s)

.....

Date de naissance/...../.....

Lieu de naissance

.....

Profession

Décédée ☐ Oui ☐ Non**MÈRE**

NOM

Prénom(s)

.....

Date de naissance/...../.....

Lieu de naissance

.....

Profession

Décédée ☐ Oui ☐ Non

L'ordre dans lequel vous complétez ce document détermine l'ordre dans lequel chacun des deux époux apparaîtra dans l'acte de mariage et dans le livret de famille.

Fait à, le/...../.....

Signature des futurs époux



Attestation sur l'honneur

A compléter par chacun des époux

Je soussigné

Né le à

Domicilié à

Certifie sur l'honneur être libre de tout union à ce jour

Pour pouvoir me marier avec

Né le à

Domicilié à

Fait le/...../.....

Signature

Je soussigné

Né le à

Domicilié à

Certifie sur l'honneur être libre de tout union à ce jour

Pour pouvoir me marier avec

Né le à

Domicilié à

Fait le/...../.....

Signature

Les fausses déclarations sont susceptibles d'entraîner l'application des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal. Celui-ci punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.



Attestation d'hébergement

A compléter par l'hébergeant, en cas d'hébergement chez un tiers.

Joindre un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile au nom de l'hébergé.

Je soussigné

Atteste que

Est domicilié chez moi à l'adresse :
.....

Depuis le ://.....

Fait à, le//.....

Signature

Je soussigné

Atteste que

Est domicilié chez moi à l'adresse :
.....

Depuis le ://.....

Fait à, le//.....

Signature



Déclarations des témoins

Les témoins doivent être au minimum 2 et au maximum 4. Ils doivent avoir plus de 18 ans au jour de la célébration du mariage. Ce document doit être complété et remis avec les copies des pièces d'identité des témoins (si la pièce d'identité ne fait pas apparaître le nom de l'épouse, joindre une copie du livret de famille).

Déclaration du 1^{er} Témoin (obligatoire)

Je soussigné

Né le/...../..... à

Atteste être domicilié à.....

Exercer la profession de

Et être joignable par téléphone au ou par mail à l'adresse suivante

Fait à, le/...../.....

Signature

Déclaration du 2^{ème} Témoin (obligatoire)

Je soussigné

Né le/...../..... à

Atteste être domicilié à.....

Exercer la profession de

Et être joignable par téléphone au ou par mail à l'adresse suivante

Fait à, le/...../.....

Signature



Déclaration du 3^{ème} Témoin (facultative)

Je soussigné

Né le// à

Atteste être domicilié à.....

Exercer la profession de

Et être joignable par téléphone au ou par mail à l'adresse
suivante

Fait à, le//

Signature

Déclaration du 4^{ème} Témoin (facultative)

Je soussigné

Né le// à

Atteste être domicilié à.....

Exercer la profession de

Et être joignable par téléphone au ou par mail à l'adresse
suivante

Fait à, le//

Signature